

(N° 71.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MAI 1900.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1900.

*(Voir les n^{os} 112, session de 1898-1899; 6 et 153, session de 1899-1900,
de la Chambre des Représentants, et 68, session de 1899-1900, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, Vice-Président;
CAPPELLE, le Chevalier DESCAMPS et le Baron HERRY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique voté par la Chambre des Représentants s'élève à fr. 127,940,416-58 pour l'année 1900. En 1899, ce budget comportait une somme de fr. 126,377,962-54. Il en résulte une augmentation de fr. 1,562,454-04 pour l'année courante. Les raisons de cette augmentation se trouvent expliquées dans la note préliminaire du Budget amendé pour 1900, présenté par le Gouvernement.

Le Budget n'a donné lieu dans la Section centrale de la Chambre des Représentants à aucune discussion approfondie et la Chambre l'a adopté à l'unanimité des 89 votants.

Votre Commission des Finances vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,
Baron HERRY,

Le Président,
Baron P. BETHUNE.